

Bulletin municipal de votre commune



Bonjour à toutes et tous,

Cette année les travaux se poursuivent, l'enfouissement électrique rue St Léger est fini, reste la partie téléphone et fibre, nous attendons leurs venues pour enfin enlever les poteaux et profiter d'une rue sans fils, les délais ne sont pas réjouissants, dernier trimestre 2023.

L'aménagement de la mare est également fini, ce qui laisse place à un bel ensemble.

En cette période de sécheresse précoce, sur ma proposition avec la commission fleurissement, nous avons décidé de ne pas organiser le concours des maisons fleuries.

Pour ce second semestre, des études sur la réfection de la salle polyvalente et le PLU (plan local d'urbanisme) sont en cours.

Information importante, d'ici fin 2024 le prestataire historique Orange réseau public arrêtera les fils cuivre, cela veut dire que toutes les personnes ayant des prises T, ne fonctionneront plus, il faudra s'orienter vers de nouvelles technologies, fibres, satellites, plus d'info dans votre bulletin.

Sur ce dernier semestre, nous allons redonner aux trottoirs leurs caractères de sécurité, nous demandons à tous nos administrés de tailler leurs haies au droit de leur clôture, et au minimum l'entretien de celui-ci, surtout là où il est borduré, il en est de même pour les voitures...Les piétons sont obligés d'aller sur la chaussée pour passer, ce n'est pas logique !!! Laisser vos voitures sur la chaussée et les trottoirs aux piétons.

Nous vous laissons découvrir votre journal communal avec quelques nouveautés.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de belles et agréables vacances.

Thierry Dulut, maire

SOMMAIRE

1 - le mot du Maire

2 - La vie communale :

Les travaux et aménagements :

Point sur les travaux et aménagements avec retour des subventions

Les évènements passés et à venir :

Troc aux plantes le 26/03/2023

Pâques des enfants 08/04/2023

Cérémonie du 08/05/2023

Fête des mères 03/06/2023

3 - Horaire d'été

Mairie /agence postale

Commerce/poissonnerie/Doct'Eure Vélo

4 - Portrait d'une présidente d'association

5 - Portrait d'un conseiller municipal

6 - La vie associative

Amical des anciens combattants d'Émanville

L'asparel

Le club de l'étang

Le foyer rural

La boule émanvillaise

7 - État civil

Avis de naissance, décès, mariage

8 - Informations diverses

Permanence France Services

Plis recommandés

Calendrier de collecte des ordures ménagères 2023 et horaires des déchèteries

Auteur, Comédien et metteur en scène.

Du cuivre à la fibre

9 - Les comptes rendus des réunions du conseil municipal

10 - Avis

La vie communale

Les travaux et aménagements :

Retour en chiffre sur les subventions obtenues pour les travaux engagés par la mairie

Création d'une pièce au rez-de-chaussée de la Mairie

Depuis l'installation d'un compteur électrique dans les locaux de la Mairie pour le fonctionnement de la cantine et de la garderie, EDF avait exigé que le point d'eau se trouvant à proximité soit déplacé ou supprimé. Depuis, cette date, nos employés communaux n'avaient plus accès à l'eau, autre que celui de l'école.

Par conséquent, il a été créé une nouvelle pièce en supprimant 2 demi-pièces :

Maçonnerie, menuiserie (Entreprise COMBE. B, Emanville) 5734.05 € HT

Plomberie, électricité (CHOPIN P, Emanville) 3192.74 € HT

Coût total	Subvention	Reste à charge pour la commune
8 926,79 € HT	DETR* 3570.00 €	5356.79 €



AVANT



APRÈS

* Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Aménagements de la mare

Travaux d'aménagement fait par la sarl JCEV (Jardins Consulting Espaces Verts) VITÔT

Coût total	Subvention département	Reste à charge pour la commune
59717,97€ HT	24986,00 € HT	34731,97 € HT



AVANT

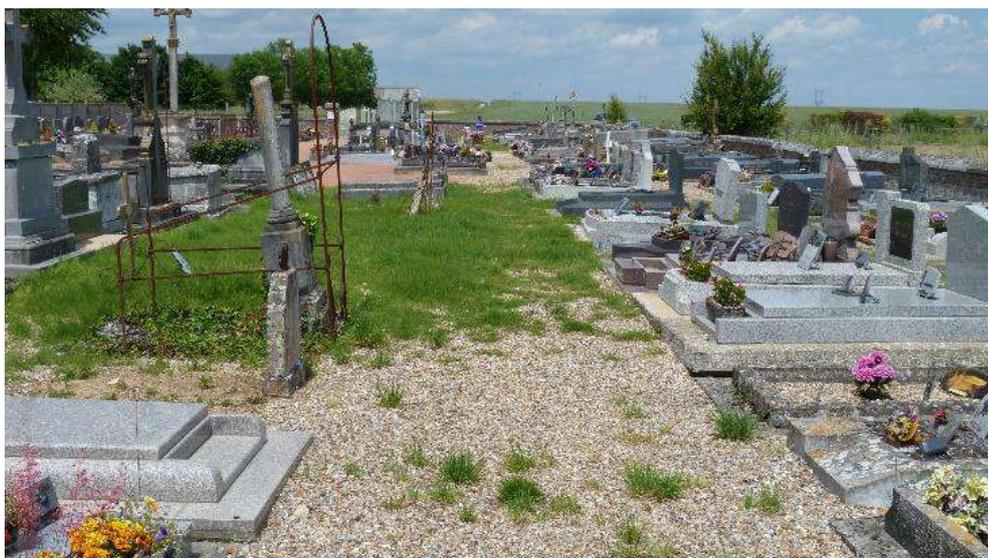


APRÈS

2ème tranche de travaux du cimetière

Les travaux ont été effectués par Manière TP Emanville

Coût total	Subvention DETR	Reste à charge pour la commune
20002.35€ HT	8000.00€ HT	12002.35 € HT



Aménagement aire de jeux



Société FD aménagement (Isneauville)

Budget commune

19 621 € HT



Société MEFRAN (Marcheville)

Budget commune

1 645 € HT



Les évènements passés et à venir

Le troc aux plantes

Le premier troc aux plantes s'est déroulé le dimanche 26 mars dans la cour de l'école, les participants et visiteurs ont passé un agréable moment d'échange.



Pâques des enfants

Le 08 avril la cour de l'école a été investie par les petits émanvillais à la recherche des précieux œufs de Pâques.

Les enfants après avoir ramassé 3 œufs ont pu venir chercher un sac garni de victuailles et de surprises et c'est autour d'un café et de viennoiseries que les parents ont pu se retrouver.



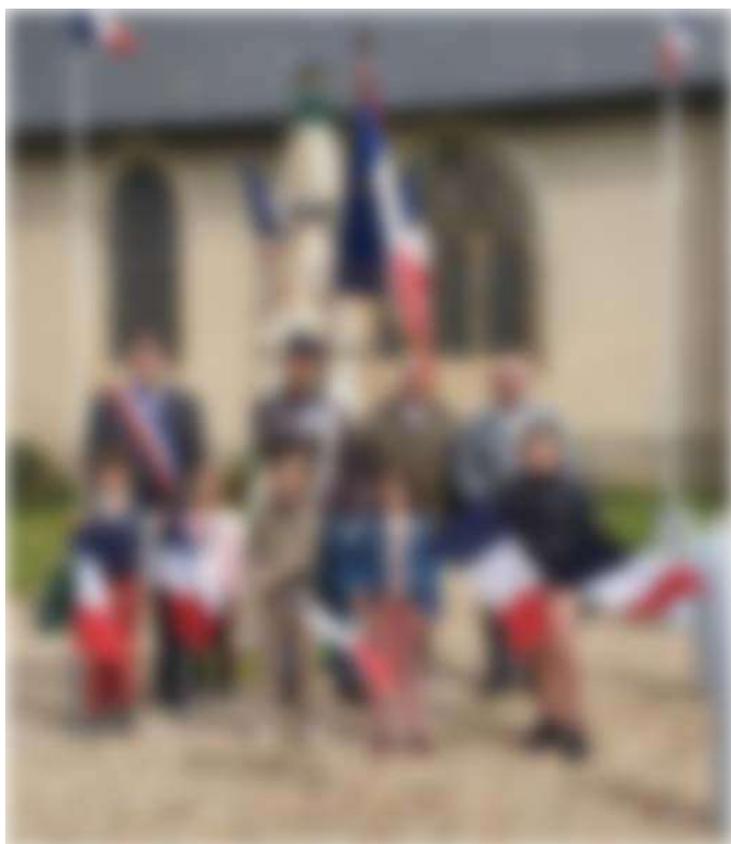
Cérémonie du 08/05/2023

Le lundi 08 mai avait lieu, la commémoration du 78^{ème} anniversaire de la victoire des alliés du 8 mai 1945, face à l'Allemagne nazie mettant un terme à la Seconde Guerre Mondiale. Le maire Thierry Dulut et ses habitants se sont joints afin de rendre hommage aux soldats morts pour leur pays.

Une gerbe de fleurs a été déposée sur la stèle commémorative.

La jeune génération était également présente pour saluer le courage et le dévouement de ces soldats.

La récolte des Bleuets a rapporté 73.89€



Fête des mères

Le samedi 03 juin 2023, nous avons fêté les mamans.

Nous remercions toutes les mamans qui ont pu partager ce moment de convivialité.

Les enfants présents ont pu lire quelques poèmes à leurs intentions, suivi du verre de l'amitié.





LES SERVICES DE LA MAIRIE VOUS ACCUEILLENT

Le Mercredi et le Samedi

De 9h à 11h30

ainsi que le Jeudi

DE 17h à 19h

Les permanences de Mr Le Maire et de ses élus sont

Le jeudi de 18 h à 19h et

Le samedi de 10h à 11h

POUR TOUTES URGENCES, Merci d'appeler au 06.29.14.79.64 Mr Le Maire Thierry Dulut

LA POSTE

**Vous propose ses
services le**

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

de 9h à 11h30

et le JEUDI

de 9h à 11h30 et de 17h à 19h



LA POSTE

Horaires d'été

Mairie et agence postale communale

Mme THOUIN a rejoint l'équipe municipale depuis le 03/01/2023, elle vous accueille à l'agence postale :

- Fermeture de la mairie le samedi 05 août 2023
- Réouverture le mardi 29 août 2023

L'Emanvillaise

- Fermeture de l'Emanvillaise le 29 juillet 2023 au soir
Réouverture le 22 août 2023 au matin

Camion Pizza

- retour très prochainement

Poissonnerie ambulante

- Depuis le lundi 05 juin, un poissonnier ambulante sillonne les rues de notre commune et ce tous les lundis à partir de 14h30. Vous pouvez contacter Thomas au 06 27 77 75 67.
- Congés du 4 août 2023 au soir retour le lundi 28 août 2023

Doct'EURE Vélo

Prochain passage dans la commune

Le jeudi 24 août 2023

Le jeudi 23 novembre 2023

Portrait d'une présidente d'association

Mathilde GALLAND

42 ans

Formatrice

Présidente-trésorière du CLUB DE L'ETANG d'Emanville depuis début janvier 2023.

Pourquoi l'association ?

Cela faisait longtemps que j'avais envie de m'investir dans le tissu associatif local. Alors, quand l'opportunité s'est présentée, je n'ai pas hésité. Aller à la rencontre des gens, leur donner le sourire voilà des choses qui me tiennent à cœur. Et, puis je trouvais cela dommage qu'une association comme le Club de l'Etang, qui a été créée il y a 50 ans puisse disparaître, comme cela est malheureusement le cas pour de nombreux clubs.

Présentation du Club :

Le club de l'Etang est une association intergénérationnelle de loisirs dont le but est de rompre l'isolement des personnes et donc permettre aux adhérents de se rencontrer et d'échanger. Elle est affiliée à Génération Mouvement de l'Eure, fédération départementale qui favorise la pratique d'activité, la solidarité et le maintien du lien social.

Une assemblée générale est organisée en début d'année pour renouveler le bureau et déterminer le montant de la cotisation. C'est également l'occasion de faire les inscriptions des adhérents et de définir les différents projets pour l'année.

Composition du bureau :

- Présidente -trésorière : Madame Mathilde GALLAND
- Secrétaire : Madame Monique BOURNAUD
- Membres actifs : Madame Yolande BOURDON, Madame Françoise FRESSARD
Madame Colette BARBEY, Monsieur Georges PORTECOP, Monsieur Yves LEBORGNE

A qui s'adresse l'association :

A toute personne voulant rencontrer du monde et passer un moment convivial.

Les activités organisées jusqu'à présent :

Selon un calendrier défini, un mardi après-midi sur deux, les adhérents se retrouvent pour :

- des jeux de société : triominos, le mot le plus long, etc....
- des loisirs créatifs : scrapbooking, etc....
- de l'art floral : création d'objets à partir de fleurs séchées
- des manifestations festives
- mais aussi, des sorties sont organisées (spectacles, visites ...)
- via Génération Mouvement, des voyages de plusieurs jours sont possibles pour les adhérents

Toute idée de nos adhérents sont les bienvenues.

Un café ou thé gourmand est proposé à la fin de chaque activité.

Les activités à venir :

- une marche au rythme de chacun est envisagée dans la commune selon la météo.
- de nouvelles sorties à la journée en collaboration avec des clubs voisins.
- en projet : thé dansant, repas.

Comment adhérer au Club ?

De janvier à septembre prendre contact avec l'association.

Une carte d'adhérent vous sera fournie moyennant une cotisation de 20 € (montant 2023).



06.36.37.77.52



clubetg27@gmail.com

Portrait d'un conseiller municipal

Afin de faire mieux connaître les membres du Conseil Municipal actuel, nous avons contacté un des conseillers qui a bien voulu répondre à quelques questions.

- Tout d'abord merci de bien vouloir vous présenter Monsieur ERIC LOUVET.

Je m'appelle ERIC LOUVET, je suis né à Rouen (rive gauche) en 1958.

Je suis retraité de l'industrie papetière. J'ai connu cette industrie du papier à base de bois jusqu'à son évolution 100/100 recyclée. Ce fut une aventure très enrichissante.

- Quelle a été votre motivation pour vous présenter comme conseiller municipal ?

Je suis arrivé sur Emanville en juillet 2017 peu de temps après ma mise en retraite.

Ma compagne étant encore en activité, il me fallait occuper mes journées. C'est pourquoi j'ai souhaité m'intégrer à la commune en m'intéressant à la vie locale.

Le conseil municipal m'étant un univers totalement inconnu, j'avais envie de découvrir son fonctionnement. C'est donc mon premier mandat.

- Comment voyez-vous votre rôle ?

Participer aux décisions du conseil municipal. Soulager Monsieur le Maire dans certaines activités (réunions, etc...).

- A Quelles commissions assistez-vous, et dans quel but ?

Je participe à 4 commissions :

1. Le SIEGE ; distribution électricité et gaz sur le département. J'assiste aux 4 réunions annuelles pour voter les propositions.
2. Le LOGEMENT SOCIAL ; j'assiste aux réunions d'attribution des logements sociaux du lotissement de l'Église. En cas de litiges entre locataire et bailleur social, j'interviens en tant que représentant de la commune.
3. Les BATIMENTS COMMUNAUX (la salle des fêtes, le commerce et son logement, le studio de la ruelle Doucet, l'ancienne poste et l'ancienne cantine). Exceptionnellement je contrôle la vaisselle louée dans la salle des fêtes. J'ai contact avec des entreprises pour des travaux tel que des devis pour le changement de portes et fenêtres dans l'ancienne poste.
4. Le SIVOS ; regroupement scolaire de 3 communes voisines : Barquet, Emanville et Le Plessis Sainte Opportune. Je participe aux réunions et aux votes des décisions. J'assure la circulation lors du passage du carnaval.

- Quel est pour vous le projet municipal dont vous êtes le plus fier ?

Mon implication au sein du SIVOS m'intéresse plus particulièrement car c'est une organisation branchée en direct, proche de la vraie vie. Les enfants sont l'avenir.

- Avez-vous d'autres idées de projets pour Emanville ?

Pour le maintien à domicile des personnes âgés et celles qui ne peuvent pas conduire, je souhaiterai instaurer un transport en autocar une fois par semaine sur Le Neubourg ou Conches En Ouche, voir aussi sur Evreux si besoin.



L'équipe en charge de la rédaction du journal, remercient chaleureusement les participants d'avoir accepté cet interview et vous souhaite le meilleur pour les jours à venir.

Amicale des anciens combattants d'Émanville

Il y a un an et demi, l'amicale des anciens combattants se dotait d'un nouveau bureau, avec pour,

Président : Monsieur S. Fressard

Trésorier : Monsieur M. Barbey

Secrétaire : Madame F. Dumont

Porte-drapeaux : Monsieur JP. Davoust

Membres : Monsieur S. Bersot, Monsieur G. Lemarchand, Monsieur M. Vandenberghe

Anciens combattants : Messieurs M. Vandenberghe, M. Barbey, F. Francourt, M. Chopin, J. Rouillet, S. Fressard, avec pour mission, faire revivre le passé et honorer la mémoire des combattants tombés aux différents champs d'honneur dans les conflits du 19 et 20^{ème} siècle.

L'amicale espère pouvoir restaurer les tombes endommagées au fil du temps et des intempéries et aussi suppléer l'absence d'entretien lié à la défection involontaire des familles.



Le club de l'Etang d'Emanville

L'assemblée générale s'est tenue le 9 janvier 2023.

Monsieur Yves LEBORGNE, Président et Madame Josiane POURNIN, Trésorière n'ont pas renouvelé leur mandat au sein du bureau de l'association. Un grand merci à eux pour le temps consacré à l'association pendant toutes ses années.

Election du nouveau bureau composé comme suit :

- Madame Mathilde GALLAND – Présidente et Trésorière,
- Madame Monique BOURNAUD – Secrétaire.
- Madame Yolande BOURDON – Membre actif,
- Madame Françoise FRESSARD – Membre actif,
- Madame Colette BARBEY – Membre actif,
- Monsieur Georges PORTECOP – Membre actif,
- Monsieur Yves LEBORGNE – Membre actif.

Dans l'idée de rompre l'isolement, le club de l'étang souhaite être un club intergénérationnel de loisirs et permettre ainsi aux adhérents quel que soit leur âge de se rencontrer et d'échanger.

C'est dans cette perspective, que sont organisées un mardi sur deux, différentes activités (jeux de société, activité art floral, loisirs créatifs).

Toute nouvelle idée sera la bienvenue.

Depuis quelque temps, l'association est en perte d'adhérents ; c'est pourquoi, le 1^{er} avril a été organisé un repas dansant pour relancer l'association.

70 personnes ont pu apprécier le couscous préparé par Mika, notre boucher de l'Emanvillaise. L'animation était gérée par FB Music.

Autre moment fort, la sortie du 29 avril au cabaret Paradis Deauville avec le comité des fêtes de Combon. Cette sortie a enthousiasmé les participants.





REPRISE DES COURS

Septembre 2023

Tous les mercredis

Au foyer rural d'EMANVILLE

**1 cours d'essai
GRATUIT**

A partir de 16 ans.

STEP
19h30 à 20h30



*RENFORCEMENT
MUSCULAIRE
ETIREMENTS*

20h30 à 21h30



Venez nombreux !!

INFORMATIONS AUPRÈS DE :
Chrystelle : 06 04 53 48 28
Delphine : 06 98 59 74 70

La boule émanvillaise

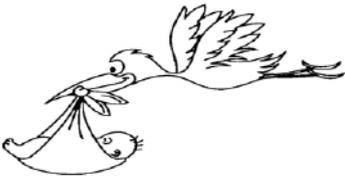
La boule Émanvillaise est en cours de dissolution

Avis état Civil



Mariages

Aucun mariage en ce premier semestre 2023



Naissances

5 naissances



Décès : Le 23 février 2023

Monsieur HALOTEL Jean-François



Plis recommandés

Tous courriers recommandés non distribués arrivés à l'agence postale de la commune pourront être retirés avec une **pièce d'identité obligatoire**

Dans l'impossibilité de vous déplacer, pensez à compléter la procuration et la personne désignée pourra retirer votre pli en présentant la procuration ainsi que les 2 pièces d'identité

Aucun pli ne sera remis sans ses formalités.

Objets trouvés

- Parapluie noir avec embout cane en bois
- un bonnet enfant en laine gris avec un encart en cuir sur le rabat et 2 petits pompons en fourrure ;
- une veste enfant avec capuche taille 3 ans gris avec inscription verte devant



Le réseau cuivre historique, qui fournit le téléphone, internet et la télévision, va disparaître progressivement au profit de la fibre optique.

Le déploiement de la fibre se fait au fur et à mesure sur le territoire.

La fermeture commerciale, consiste à arrêter la commercialisation des offres sur cuivre pour ouvrir les nouvelles à la fibre.

La transition va devoir se faire sur les prochains mois, c'est-à-dire la bascule de la ligne cuivre à la fibre.

Cette transition a déjà commencé dans certain secteur autour de nous, ce sera très bientôt à nous.

Emanville a commencé sa transition, la fin du réseau cuivre sera prévue fin 2024

⚠ Attention : il convient d'anticiper la transition afin d'éviter la précipitation à l'approche de la fermeture : les opérateurs seront très sollicités et votre raccordement risque de prendre plus de temps.

Prenez contact avec votre opérateur de téléphonie, demandez les options qui vous sont proposées

Vous prendrez celle que vous pensez être la mieux en fonction de vos besoin réel, ensuite ce sera votre opérateur qui fera les modifications en fonction de votre demande.

Attention à bien faire préciser par votre opérateur tous les paramètres de ce changement afin de ne pas avoir de surprise désagréable c'est important.

➡ À savoir : le plan de fermeture du réseau cuivre se déroulera par **lots de communes**. Lorsque votre commune sera concernée, vous serez averti par un **courrier de votre opérateur**.

Auteur, Comédien et metteur en scène

Arnaud Beunaiche, auteur, comédien et metteur en scène s'installe à Emanville.

Il ouvre une galerie d'art « L'Atelier de la Belle Inutile » au 13 rue Saint-Etienne, ouverte à tous !

Pour la première exposition, cette galerie accueille des artistes de différents horizons (France, Maroc, Kenya...) et propose des œuvres accessibles et variées : peintures, lithographies, photographies, sculptures, collages... A noter la présence d'un artiste de la région : Joël Dhermant, vitrailliste de Ferrières-Haut-Clocher.

N'hésitez pas à passer la grille, Arnaud se fera un plaisir de vous présenter les œuvres d'art.

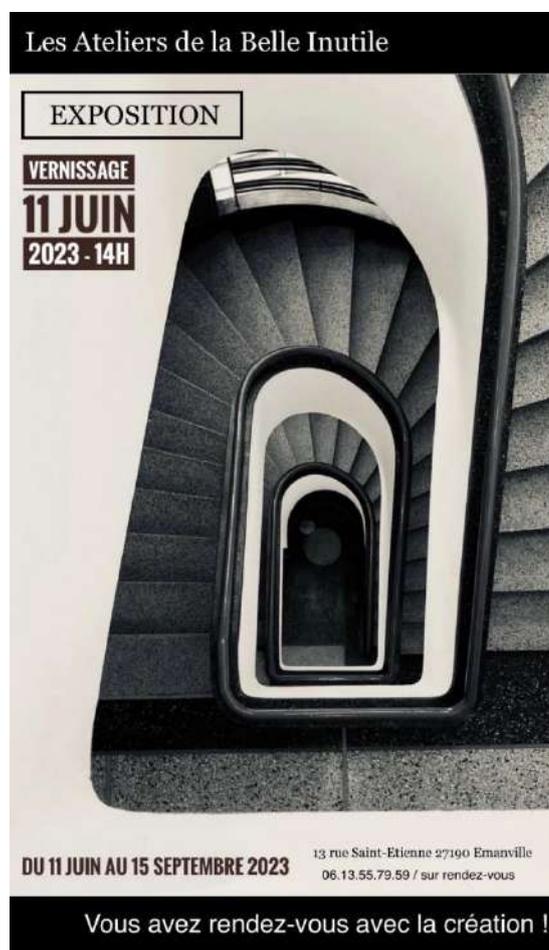
Très prochainement des **cours et des stages de théâtre** auront lieu dans l'Atelier et un **concours de photographie** sera lancé au printemps auquel tous les habitants d'Emanville pourront participer, en tant que photographes ou comme jury pour élire la plus belle photo !

Un **coin librairie** vous permettra de découvrir tous les livres publiés d'Arnaud Beunaiche (une dédicace est bien sûr toujours possible !)

La galerie est ouverte tout le mois de juillet à partir du 8 juillet. **L'entrée est gratuite.**

Plus de renseignements sur le site internet : www.lesateliersdelabelleinutile.fr

Vous avez rendez-vous avec la création !



Les Ateliers de la Belle Inutile

EXPOSITION

VERNISSAGE
11 JUIN
2023 - 14H

DU 11 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2023

13 rue Saint-Etienne 27190 Emanville
06.13.55.79.59 / sur rendez-vous

Vous avez rendez-vous avec la création !

Commune d'EMANVILLE (Eure)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal
Séance du 03 mars 2023 (convocation du 16 février 2023)

En exercices	Présents	Votants
15	12	13

Le vendredi trois mars deux mil vingt-trois, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement, dans la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Thierry DULUT.

ETAIENT PRESENTS : Thierry DULUT, DUMONT Françoise, BLAISOT Katia, BOURNAUD Monique, COMBE Benoit, DE MAGALAHES Sandrine, LOUVET Eric, GALLAND Sébastien, Gaëtan MONNIER, Coralie GUIOT, Cendrine CORDIER, Catherine DECAEN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : PASQUET Katia donne pouvoir à Katia BLAISOT, MANIERE Pierre,

ETAIENT ABSENTS : GIER Fabrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Katia BLAISOT

Après approbation du compte-rendu de conseil du 18 novembre 2022 la séance débute.

I. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG27

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention déjà opérante et :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG27 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à procéder à toutes formalités afférentes.

II. ABSENCES SPECIALES DES AGENTS

Cette délibération est reportée.

III. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA REGION NORMANDIE POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la Région Normandie propose de signer une convention avec les communes qui participent aux frais de transports scolaires : vers les collèges, et lycées.

Aujourd'hui, sans cette convention, les familles avancent l'intégralité du coût du transport pour avoir la carte et ensuite doivent faire une demande de participation auprès de la commune.

Cette convention permettrait aux familles de ne payer que le montant lui revenant déduction faite de la participation communale.

Cette convention serait conclue pour une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 années scolaires.

La reconduction tacite impliquera le maintien à l'identique de la participation financière de la commune si elle n'a pas fait l'objet d'une mise à jour avant le 31 décembre de chaque année.

La commune recevra par la suite un avis de somme à payer du montant de la participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à procéder à toutes formalités afférentes.

IV. AVENANT AU BAIL DU COMMERCE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération n°20191104 du 29 novembre 2019 qui déterminait les conditions de location du local commercial 11 rue Saint-Etienne.

Le conseil Municipal avait délibéré pour attribuer la location du commerce à M. Bachelet Mickael et Mme Delcourt Nathalie solidaires à ce moment.

Aujourd'hui, nous devons modifier le bail car, en instance de séparation, Mme Delcourt Nathalie souhaite se désengager juridiquement de tous engagements relatifs au commerce et à l'habitation.

Dit que M. Bachelet sera seul responsable du bail, des loyers, des charges et caution.

La modification de ce bail entraîne des frais notariés qui seront à la charge du locataire à hauteur de 240 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que M. Mickaël BACHELET sera seul locataire sans changements des conditions telles qu'elles ont été établies dans le bail du 03 décembre 2020 établi par Maître Anne-Christine PELLETIER, notaire à Le NEUBOURG (Eure).

V. ENTRETIENS DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il faut renouveler la prestation « Entretien Espaces Verts de la Commune » pour la saison 2023.

Suite au décès de notre prestataire historique Monsieur le Maire propose 3 devis :

- L'entreprise A L'EURE DU PAYSAGE propose un devis pour un montant de : 3 400 € HT. soit 4 080 € TTC qui comprend 10 passages à l'année soit 300 € H.T le passage + 1 passage de 400 € HT pour le ramassage des feuilles
- L'entreprise NAPE PAYSAGISTE propose un devis pour un montant de : 5 390 € HT. soit 6 468 € TTC qui comprend 11 passages à l'année soit 420 € H.T le passage
- L'entreprise VAIS DAVID propose un devis pour un montant de : 1 500 € HT pour un seul passage

Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide à 12 voix « POUR » et 1 « Abstention » de choisir l'entreprise A L'EURE DU PAYSAGE pour la saison 2023 dans les conditions du devis énuméré ci-dessus.

VI. DEFENSE INCENDIE SAINT-LEGER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération 20221102 du 18 novembre 2022 qui l'autorise à demander des subventions auprès des différents organismes et à signer une convention avec le propriétaire Hameau Saint-Léger ou sera enterrée une cuve de 30 m³ pour la Défense Incendie sur ce secteur.

Il s'agit aujourd'hui de choisir l'entreprise qui fournira et installera cette cuve. Plusieurs devis sont présentés :

- L'entreprise CADIC pour un montant de 23 235,24 € TTC
- L'entreprise ACMTP pour un montant de 20 364,00 € TTC
- L'entreprise JD TP pour un montant de 18 776,02 € TTC

Monsieur le Maire propose de voté pour choisir le mieux disant soit JD TP pour un montant de 18 76,02 € TTC. Après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise JD TP pour un montant de 18 776,02 € TTC afin d'installer cette cuve de défense incendie enterrée.

VII. DEFENSE INCENDIE CHEMIN DES GRANDES LONDES

Monsieur le Maire poursuit la volonté de la municipalité de couvrir la commune en matière de Défense Incendie.

Il propose au Conseil Municipal un devis établi par VEOLIA pour un montant de 4 985.84 € TTC pour l'installation d'un poteau chemin des Grandes Londes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de demander des subventions pour réaliser ce projet.

Et, propose d'accepter le devis de VEOLIA pour le montant ci-dessus évoqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser :

- la demande de subventions,
- et d'accepter le devis de 4 985,84 € TTC proposé par VEOLIA pour l'installation d'un poteau incendie.

VIII. DEVIS POUR LE CHANGEMENT DU FOURNEAU ET DES PLAQUES ELECTRIQUES DANS LA SALLE DES FETES

Cette délibération est reportée.

IX. AUTORISATION D'ENGAGER DE NOUVELLES DEPENSES POUR L'ANNEE 2023 AVANT VOTE DU BUDGET

En attendant le vote du budget, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, d'autoriser l'engagement des nouvelles dépenses d'investissement pour l'année 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au chapitre 21 des budgets de l'année 2022.

BUDGET COMMUNE

Le quart du Chapitre 21 voté soit 151 523 € du budget primitif pour l'année 2022 soit 37 880.75 € autorisés en 2023.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le quart du Chapitre 21 voté soit 179 440 € du budget primitif pour l'année 2022 soit 44 860 € autorisés en 2023.

Soit en dépenses d'investissement du budget assainissement au chapitre 21 article 2158 - Entreprise CADEN pour 1 535.04 € et Entreprise BFI pour 10 525.51 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les autorisations de nouvelles dépenses avant vote du budget 2023 comme énoncées ci-dessus.

X. RESTE A REALISER 2022 SUR BP 2023

Il n'y aura pas de reste à réaliser cette année.

XI. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'INSTALLATION DES EOLIENNES A BUREY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet d'installation de 4 aérogénérateurs (éoliennes) sur la Commune de Burey.

L'enquête en cours permet à la Commune d'Emanville d'exprimer son avis, sollicité par le Préfet également.

Délibération :

C'est sur un vote à mains levées qu'après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

10 voix Contre le projet éolien de la SAS le Chemin de la Corvée, 3 abstentions, et 0 voix « Pour ».

C'est donc un avis défavorable qui est exprimé de la part de la Commune d'Emanville.

XII. CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REVISION DU PLU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la possibilité de réviser le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur depuis 2014.

Il serait préférable de constituer une commission composée de personnes n'ayant pas d'intérêts personnelles sur le sujet.

Par ailleurs, il faudra constituer un cahier des charges afin de déterminer les orientations de la révision.

Cette commission sera constituée des conseillers municipaux volontaires suivants : BLAISOT Katia, COMBE Benoît, GALLAND Sébastien, LOUVET Eric, Gaëtan MONNIER

QUESTIONS DIVERSES :

1. Délinquance et dégradations

Les membres du Conseil Municipal échangent aux sujets des récents actes constatés dans la commune.

En effet, des jeunes se sont introduits dans des propriétés privées et ont commis diverses dégradations.

Dans un premier temps, ils ont, en partie, été identifiés et convoqués avec leurs parents pour répondre de leurs actes.

2. Salle polyvalente

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite rénover la salle polyvalente. La question reste encore en suspens.

3. Pêche

Un membre du Conseil demande s'il n'est pas possible d'autoriser la pêche pour toutes personnes de la Communauté de Communes et non pas de restreindre l'usage de la pêche aux seuls habitants.

Monsieur le Maire confirme sa volonté de limiter l'accès aux habitants pour une bonne gestion et de la propreté et le respect de la faune.

4. Rond-Point de la Place de la Mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les réparations du rond-point accidenté vont pouvoir être effectuées prochainement. En effet, l'assurance a pris en compte le montant des réparations..

5. Défense Incendie

Monsieur le Maire fait état de la tournée du SDIS qui répertorie les mares afin de les inclure dans le plan de Défense Incendie de la Commune. Il n'y a que la grande mare communale qui sera prise en compte : les autres mares n'étant pas accessibles pour les services de secours.

Pour le moment, environ 60% de la commune est couverte.

6. Enquête sur les eaux pluviales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que pour continuer l'amélioration du réseau d'assainissement en cours d'autres contrôles d'eaux pluviales vont être effectués. En effet, il n'y a pas eu de réponse dans certains secteurs de la commune, il faut relancer le process.

7. Brulage des déchets

Monsieur le Maire rappelle que le brûlage des déchets est interdit toute l'année par arrêté préfectoral : Arrêté D3 SIDPC 20 144 - Relatif au brûlage à l'air libre.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h00.

Commune d'EMANVILLE (Eure)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal
Séance du 07 avril 2023 (convocation du 31 mars 2023)

En exercices	Présents	Votants
15	12	13

Le vendredi sept avril deux mil vingt-trois, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement, dans la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Thierry DULUT.

ETAIENT PRESENTS : Thierry DULUT, Françoise DUMONT, Katia BLAISOT, PASQUET Katia, Monique BOURNAUD, Benoit COMBE, Sandrine DE MAGALAHES, Gaëtan MONNIER, Coralie GUIOT, Cendrine CORDIER, Catherine DECAEN, Pierre MANIERE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : GALLAND Sébastien donne pouvoir à Thierry DULUT

ETAIENT ABSENTS : LOUVET Eric, GIER Fabrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Katia PASQUET

Le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque à propos du précédent compte-rendu de conseil Monsieur le Maire ouvre la séance.

I. COMPTE DE GESTION COMMUNE 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022.

Le Compte de Gestion 2022 du budget de la Commune, après rapprochement du Compte Administratif 2022 n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal,

- constatant que le Compte de Gestion 2022 du budget à des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,

Et après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2022 correspondant au Compte Administratif 2022 du Budget de la Commune.

II. COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022.

Le Compte de Gestion 2022 du budget Assainissement, après rapprochement du Compte Administratif 2022 n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal,

- constatant que le Compte de Gestion 2022 du Budget Assainissement à des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité Administrative,

Et après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le Compte de Gestion Assainissement 2022 correspondant au Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement.

III. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la parole à, la doyenne de l'Assemblée. Madame la doyenne présente le Compte Administratif 2022 :

FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 364 734.66 €
Dépenses de l'exercice	- 296 775.56 €	
Recettes de l'exercice	+ 350 080.30 €	
Résultat de l'exercice		+ 53 304.74 €
Dissolution du CCAS		+ 3 414.26 €
	SOLDE 2022	+ 421 453.66 €

INVESTISSEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 12 362.05 €
Dépenses de l'exercice	- 156 093.12 €	
Recettes de l'exercice	+ 16 999.62 €	
Résultat de l'exercice		- 139 093.50 €
	SOLDE 2022	- 126 731.45 €

RESULTAT GLOBAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2022 EXCEDENT : + 294 722.21 €
--

Après avoir entendu Madame la Doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

IV. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la parole à Madame la doyenne et l'ère adjointe au Maire. Madame la doyenne présente le Compte Administratif 2022 :

FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 146 398.56 €
Dépenses de l'exercice	- 24 689.10 €	
Recettes de l'exercice	+ 56 565.78 €	
Résultat de l'exercice		+ 31 876.68 €
	SOLDE 2022	+ 178 275.24 €
INVESTISSEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 21 974.31 €
Dépenses de l'exercice	- 229 369.50 €	
Recettes de l'exercice	+ 29 971.85 €	
Résultat de l'exercice		- 199.397.65 €
	SOLDE 2022	- 177 423.34 €
RESULTAT GLOBAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2022 EXCEDENT : + 851.90 €		

Après avoir entendu Madame la Doyenne de l'Assemblée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

V. AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2022

Madame la doyenne propose l'affectation du résultat 2022 comme suit :

1) Résultat de fonctionnement N-1	
2) A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 53 304.74 €
3) B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 364 734.66 €
4) Résultats antérieurs reportés du CCAS APRES DISSOLUTION	+ 3 414.26 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 421 453.66 €
5) D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 126 731.45 € 0
6) E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0 0
Besoin de financement = F = D + E	- 126 731.45 €
7) AFFECTATION = C = G + H	€
8) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 126 731.45 €
2) H = Résultat de l'exercice (fonct.-invest.)	+ 294 722.21 €
DEFICIT REPORTE D 002	0

Après avoir entendu Madame la doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

VI. AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2022

Madame la doyenne propose l'affectation du résultat comme suit :

9) Résultat de fonctionnement N-1	
10) A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 31 876.68 €
11) B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 146 398.56 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 178 275.24 €
12) D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 177 423.34 € 0
13) E solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	0 0
F Besoin de financement = F = D + E	- 177 423.34 €
14) C AFFECTATION = C = G + H	
15) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 177 423.34 €
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 851.90 €
DEFICIT REPORTE D 002	0 €

Après avoir entendu Madame la doyenne, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

VII. AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DU SIEGE DE L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'amortir les travaux effectués par le SIEGE 27, sente rue Saint-Etienne au cours de l'année 2022 pour un montant total de **4 506.08 €** qui correspond à du renforcement du réseau Eclairage Publique.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'amortir l'intégralité de cette somme sur le budget de l'année 2023. Ceci se traduira par une inscription en dépenses au compte 042-6811 qui viendra alimenter une recette au compte 040-28041582.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir l'intégralité de cette somme sur le budget de l'année 2023. Ceci se traduira par une inscription comptable comme indiqué ci-dessus.

VIII. Amortissement des subventions d'équipement Assainissement

Monsieur le Maire informe que suite aux remarques formulées par la Trésorerie Générale il convient d'amortir de mettre à jour les amortissements des subventions d'équipement reçues inscrites au compte 131.

Afin de régulariser la situation le maire propose d'amortir les travaux de la Station sur une durée de 50 ans et de 70 ans pour les travaux sur le Réseau.

Cela se traduira par une inscription annuelle au compte :

- 1391-040 pour 31 042 € compensée par une recette au
- 777-042 de 31 042 €.

Ainsi qu'une inscription annuelle au compte :

- 6811-042 de 31 042 € compensée par deux recettes au
- 2813-040 de 11 289 € pour la Station et
- 28158-040 de 19 753 € pour le Réseau.

Pour les subventions d'équipements nouvelles reçues la durée d'amortissement correspondra à la durée d'amortissement du bien subventionné.

IX. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire présente la répartition des subventions aux personnes de droit privé comme suit :

NOM	Vote 2023	NOM	Vote 2023
ASPAREL - BARQUET	250 €	AFM neuro musculaire TELETHON - 91	30 €
Club de l'étang - EMANVILLE	250 €	Amis des monuments et sites de l'Eure -	20 €
Foyer Rural - EMANVILLE	250 €	Ass. Aide aux Victimes et Actions -	30 €
Coopérative Scolaire - EMANVILLE	250 €	Association CHARLINE -ROUEN	20 €
La Boule Emanvillaise	250 €	Croix Rouge - LE NEUBOURG	20 €
Le Club des Anciens Combattants	250 €	La CLE - CONCHES	20 €
CFAIE BTP -VAL DE REUIL	105 €	AGIR avec Becquerel - ROUEN	35 €
CFA BTP EVREUX	35 €	Association des Paralysés de France	20 €
Fondation du Patrimoine	50 €	Association PREHANDYS	20 €
Ass Sclérose en Plaque AFSEP- 31	30 €	Association RP de Maistre	35 €
Resto du cœur - CONCHES	30 €		
		TOTAL	2000 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la répartition des subventions aux personnes de droit privé telle que présentée ci-dessus sous réserve que les bilans annuels soient présentés.

X. ACHAT DE CHAISES POUR L'EGLISE

Monsieur le Maire présente un devis aux membres du Conseil Municipal afin de remplacer les chaises de l'Eglise qui se sont vraiment dégradées avec le temps.

Ce devis est établi par l'entreprise JSB Mobilier Liturgique spécialisée dans le domaine et basée à Annecy.

Le montant de ce devis est de 2 970 € TTC pour 30 chaises.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'accepter le devis proposé comme ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à commander les dites chaises.

XI. ACHAT DE BANCS POUR LA GARDERIE

Monsieur le Maire présente un devis aux membres du Conseil Municipal afin de répondre aux besoins de la Garderie qui souhaiterait pouvoir installer les enfants à l'extérieur lors des gouters quand c'est possible.

Ce devis est établi par l'entreprise LE Equipements basée à Remoulins.

Le montant de ce devis est de 1 776 € TTC pour 4 bancs.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'accepter le devis proposé comme ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à commander les dits bancs.

XII. BUDGET ASSAINISSEMENT : DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE DE LA DECISION DE RECOURIR A L'EMPRUNT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour respecter le besoin de réhabilitation du réseau d'assainissement il est nécessaire d'abonder le budget assainissement le temps qu'il puisse être alimenté par des subventions en cours de demande. Le montant emprunté serait de 250 000 euros.

VU l'article L 2122-22 du CGCT,

Article 1

Le conseil municipal décide de donner délégation au maire en matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L 2122-22, 3° du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Article 3

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à contacter les banques afin de négocier un emprunt pour le budget assainissement.

Cet emprunt sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant exécution.

XIII. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur le Maire propose que la commune reconduise en 2023 les taux appliqués en 2022 et rajoute la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme demandé par la Direction Générale des Finances.

Pour mémoire :

TAXES	TAUX 2022
FONCIER BATI	30.84%
FONCIER NON BATI	31.23%
TAUX RELAIS CFE	13.86%

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le vote des taux d'imposition 2023 comme suit :

TAXES	TAUX 2023
FONCIER BATI	30.84%
FONCIER NON BATI	31.23%
TAXE HABITATIPON SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	10.99%
TAUX RELAIS CFE	13.86%

XIV. BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2023 telles que synthétisées comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	726 884.66 €	726 884.66 €
INVESTISSEMENT	337 036.25 €	337 036.25 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2023 tel que ci-dessus énoncé.

XV. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2023 telles que synthétisées comme suit :

Section	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	73 100.90 €	73 100.90 €
INVESTISSEMENT	495 465.34 €	495 465.34 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2023.

XVI. Livre sur l'histoire d'Emanville

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un livre retraçant l'histoire de notre commune, en collaboration avec un historien/écrivain qui a déjà réalisé plusieurs ouvrages.

Cet historien est venu en 2017 nous exposer sa méthodologie de travail, le principe de construction d'un livre sur une commune, en étroite collaboration avec le conseil municipal, les archives départementales, et quelques anciens de notre commune. Ce travail s'étalerait sur 2 ans, avec une édition de 250 à 280 ouvrages, pour un cout approximatif de 14 000,00 € (en 2017).

Le conseil municipal vote 1 voix « CONTRE » et 7 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS ».

QUESTIONS DIVERSES :

1. Aménagement de la Mare

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un arbre qui n'a pas pris mais il est garanti et va donc être remplacé. Par ailleurs, il y a une flaque d'eau qui se forme sur le terrain. Il faudrait voir pour surélever cet endroit.

2. Cimetière

Il est avéré qu'un camping-car s'est arrêté au cimetière pour faire le plein d'eau se qui s'apparente à du vol. Il faudrait réfléchir à la possibilité d'installer un autre système comme un bouton poussoir par exemple pour limiter la possibilité de se servir de grandes quantités.

Et, indépendamment, de ce fait il y a également parfois des vols de fleurs.

Par ailleurs, un membre du conseil demande pourquoi il y a certains endroits qui ne sont pas gravillonnés comme le reste du cimetière. C'est parce qu'à ces endroits précisément il y a des tombes d'enfants.

3. Rue d'Avrilly

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les centrales de productions d'enrobé ayant repris les entreprises vont pouvoir réparer la route dégradée par les travaux d'Enedis et STGS dans la rue d'Avrilly.

Par ailleurs, un membre du conseil évoque l'aspect inesthétique des flèches de marquage faites pour recenser les bouches d'eau.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h00.

Votre Avis

nous intéresse...

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Cette page vous est dédiée. Vous pouvez nous la transmettre en Mairie

*Bonnes vacances
d'été à tous*

